

DUO SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2025

(...)

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 3.398.306 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au titre des dividendes : 579.200 €
(soit 25 € par action sur la base de 23.168 actions)
- Au titre de la réserve légale : 340.000 €
- Au titre des « autres réserves » : 500.000 €
- Au titre du « report à nouveau » : 1.979.106 €

A l'issue de cette affectation, le compte « report à nouveau » sera créditeur de 6.354.404 € et les capitaux propres de la société s'élèveront à 34.106.183 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents :

- 2021, distribution de dividendes à hauteur de 695.400 € (soit 30 € par action) ;
- 2022, distribution de dividendes à hauteur de 917.200 € (soit 40 € par action) ;
- 2023, aucun dividende n'a été mis en distribution.

L'Assemblée Générale donne acte de cette déclaration au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

(...)

Fait à Paris, le 3 juin 2025.

FR/lod.



DUO SERVICES

**36, Rue Brunel
75017 PARIS**

**Comptes annuels 2024
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024**

COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 15
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	16 à 19
- <i>Détail Compte de résultat</i>	20 à 23

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

DUO SERVICES
36 Rue Brunel
75017 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	45 480 096 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 372 598 Euros
- Résultat net comptable,	3 398 306 Euros

Fait à RENNES
Le 27/03/2025

Loïc PLESSIS
Expert-Comptable

DUO SERVICES

36 Rue Brunel

75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

LP CONSEIL

7 Rue de l'Angoumois

35000 RENNES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	171 878		171 878		171 878	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	54 484	46 352	8 132	12 684	4 551	35.88
	Installations techniques, matériel et outillage	1 452	1 452				
	Autres immobilisations corporelles	137 100	112 606	24 494	23 354	1 140	4.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	31 233 212		31 233 212	31 483 464	250 252	0.79
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	186 916		186 916	187 392	476	0.25
Total II		31 785 041	160 409	31 624 632	31 706 893	82 261	0.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	26 373		26 373		26 373	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 324 546		1 324 546	980 838	343 708	35.04
	Autres créances	4 141 896		4 141 896	4 571 743	429 848	9.40
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	8 025 308		8 025 308	6 981 528	1 043 780	14.95
	Disponibilités	288 060		288 060	306 648	18 589	6.06
	Charges constatées d'avance (3)	49 282		49 282	6 880	42 403	616.35
	Total III	13 855 465		13 855 465	12 847 637	1 007 827	7.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		45 640 505	160 409	45 480 096	44 554 530	925 566	2.08

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 23 210 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	23 210 000		23 210 000			
	Réserves						
	Réserve légale	657 518		553 000		104 518	18.90
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	3 035 800		3 035 800			
	Report à nouveau	4 375 298		2 389 451		1 985 847	83.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 398 306		2 090 365		1 307 941	62.57
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées	8 462		9 739		1 277	13.11
	Total I	34 685 383		31 288 354		3 397 029	10.86
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	27 776		348 287 21 959		348 287 5 817	100.00 26.49
	Total III	27 776		370 246		342 469	92.50
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 652 790		5 052 660		1 399 870	27.71
	Concours bancaires courants			726		726	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	6 565 459		6 873 330		307 871	4.48
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 200				1 200	
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 148		155 509		5 639	3.63
	Dettes fiscales et sociales	386 339		291 642		94 697	32.47
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			522 000		522 000	100.00
	Autres dettes			63		63	100.00
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	10 766 936		12 895 930		2 128 994	16.51
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		45 480 096		44 554 530		925 566	2.08

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 366 93612 895 930

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 148 598	224 000	2 372 598	2 302 805		69 792	3.03
Chiffre d'affaires NET	2 148 598	224 000	2 372 598	2 302 805		69 792	3.03
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			368 410	90 777		277 633	305.84
Autres produits			494	22		472	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 741 502	2 393 605		347 897	14.53
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			798 110	822 595		24 485	2.98
Impôts, taxes et versements assimilés			52 536	63 295		10 760	17.00
Salaires et traitements			661 598	715 371		53 773	7.52
Charges sociales			325 569	326 056		487	0.15
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 439	20 280		3 841	18.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			5 817	370 246		364 428	98.43
Autres charges			1 566	3 731		2 165	58.03
Total des Charges d'exploitation (II)			1 861 634	2 321 574		459 940	19.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			879 868	72 031		807 837	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	3 120 831		2 597 541		523 290	20.15
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	266 582		260 369		6 214	2.39
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	532 557				532 557	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 919 970		2 857 910		1 062 061	37.16
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			532 557		532 557	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	359 700		204 003		155 697	76.32
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	359 700		736 560		376 860	51.16
2. Résultat financier (V-VI)	3 560 270		2 121 350		1 438 921	67.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 440 138		2 193 381		2 246 758	102.43
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100				100	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 005		4 529		1 524	33.65
Total VII	3 105		4 529		1 424	31.44
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	124		170		46	27.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	561 890				561 890	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 728		1 728			
Total VIII	563 742		1 898		561 844	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	560 637		2 630		563 268	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	481 195		105 646		375 549	355.48
Total des produits (I+III+V+VII)	6 664 577		5 256 044		1 408 534	26.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 266 272		3 165 679		100 593	3.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 398 306		2 090 365		1 307 941	62.57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DUO SERVICES

36 Rue Brunel

75017 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

LP CONSEIL

7 Rue de l'Angoumois

35000 RENNES

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

6

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

7

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

8

Permanence ou changement de méthodes

8

Informations générales complémentaires

8

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

10

Etat des amortissements

10

Etat des provisions

11

Etat des échéances des créances et des dettes

12

Composition du capital social

12

Produits à recevoir

12

Charges à payer

13

Charges et produits constatés d'avance

13

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

13

Ventilation de l'effectif moyen

13

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Accroissement ou allègement de charges fiscales futures

14

Liste des filiales et participations

15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Plan d'attribution d'actions gratuites

Le plan d'attribution d'actions gratuites mis en place le 6 juin 2023 avec un étalement sur 3 ans a trouvé à s'appliquer en 2024 au titre de la première période d'acquisition, les critères de performance collective de l'exercice 2023 prévus par le plan ayant été atteints.

Ainsi, il a été attribué en date du 30 juin 2024, 265 actions gratuites pour une valeur globale de 561 890 euros calculée selon la méthode du coût moyen pondéré.

Ces actions avaient été acquises au cours des exercices précédents et figuraient dans les actions propres de la société DUO SERVICES.

Ce coût d'attribution a été porté dans les charges exceptionnelles de l'exercice.

Les actions gratuites attribuées concernent des salariés de DUO SERVICES à hauteur de 52 actions, et des salariés des filiales de DUO SERVICES à hauteur de 213 actions.

Conformément aux règles comptables et fiscales, le coût d'acquisition des 213 actions attribuées à des salariés des filiales de DUO SERVICES a été refacturé aux filiales concernées en 2024.

Les provisions constituée au 31 décembre 2023 (provisions pour charges et provisions pour dépréciation d'actions propres) ont été reprise sur l'exercice.

Au titre de la seconde période d'acquisition, il n'y aura pas d'attribution d'action gratuite au 30 juin 2025, les critères de performance collective prévus par le plan pour l'exercice 2024 n'ayant pas été atteints.

Les services prévus par le plan n'ayant pas été rendus sur la seconde période d'acquisition, il n'a été constaté aucune provision pour charges ni provision pour dépréciation d'actions propres au 31 décembre 2024.

Les actions acquises en 2023 non attribuées au 30 juin 2024 et les actions acquises en 2024, soit au total 57 actions, figurent en actions propres pour une valeur de 96 027 euros.

Intégration fiscale

La société DUO SERVICES a opté depuis le 1er janvier 2014 pour le régime de l'intégration fiscale.

La convention fiscale signée avec les filiales arrivant à terme au 31 décembre 2023, il a été signé une nouvelle convention fiscale applicable à compter du 1er janvier 2024. Elle concernent les filiales LV TEC, RETOTUB, CTP, CTP 91, AGH et AGH ILE DE FRANCE, ainsi que l'établissement français de la filiale belge ADRIA TEC.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les filiales AGH et AGH ILE DE FRANCE, acquises fin 2023, ont rejoint le périmètre d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2024.

Cette convention prévoit que les filiales constatent dans leurs comptes sociaux, soit l'impôt sur les bénéfices ou l'économie d'impôt sur les bénéfices calculés sur la base de 25 % de leur résultat fiscal avec pour contrepartie une dette ou une créance envers la société DUO SERVICES.

Cette règle a conduit à constater une charge d'impôt sur les bénéfices de 481 195 euros dans les comptes sociaux de DUO SERVICES.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'a pas été relevé d'évènements post-clôture au-delà de la poursuite éventuelle des effets de la crise de la construction neuve, notamment généré par l'augmentation du prix de matières premières, par la prolifération des normes de sécurité et par le tassement significatif de la demande de logements conduisant le groupe à poursuivre des mesures de réduction de coûts.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

BILAN ACTIF

Titres de participation

La valeur d'acquisition ou d'apport est comparée à la valeur réelle par référence à différents critères, dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et des passifs figurant dans les comptes annuels de la filiale et ses perspectives sur la base d'un plan d'affaires prévisionnel des activités de chaque filiale et l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus.

Une provision est constatée, le cas échéant.

S'agissant des pertes 2024 enregistrées par les filiales, il n'a pas été considéré qu'il s'agissait d'un indice de perte de valeur au regard du caractère exceptionnel de la faiblesse du marché, du redressement et du résultat normatif attendus, conséquence des mesures prises et envisagées.

Il n'a donc pas été constaté de provision.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Créances clients

Les créances clients correspondent exclusivement aux sommes dues par les filiales et parties liées dans le cadre notamment de l'animation du groupe.

Au 31 décembre 2024, elles comprennent en outre la refacturation aux filiales concernées du coût d'acquisition des actions gratuites attribués en 2024 aux salariés de ces filiales. Cette refacturation s'élève à 541 872 euros TTC.

Autres créances

Les autres créances comprennent les avances de trésorerie faites aux filiales pour 3 682 000 euros, auxquelles s'ajoutent les créances liées à l'intégration fiscale des filiales pour 164 871 euros.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions propres non encore attribuées dans le cadre du plan AGA pour une valeur globale de 96 027 euros.

Ces actions affectées au plan AGA mais non attribuées ne font pas l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice.

BILAN PASSIF

Provisions pour risques et charges

La provision pour charges constituée au 31 décembre 2023 a été intégralement reprise au cours de l'exercice pour compenser le malis lié à l'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice.

Aucune provision n'a été constituée au titre de l'exercice 2024 comme il a été précisé ci-avant dans les faits caractéristiques de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques et charges ne comprennent que la provision pour indemnité de fin de carrière pour un montant de 27 776 Euros. Celle-ci a été déterminé selon les mêmes critères que les années précédentes à l'exception du taux d'actualisation qui a été retenu à 3.41 %.

Dettes financières diverses

Les dettes financières diverses comprennent les avances de trésorerie des filiales dans le cadre de conventions de trésorerie.

Elles comprennent aussi les dettes aux filiales liées à la convention d'intégration fiscale pour un montant global de 549 824 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			171 878
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements des constructions	54 484		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 452		
Matériel de transport	90 861		11 573
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 071		1 455
Immobilisations corporelles en cours			171 878
TOTAL	184 867		184 906
Autres participations	31 483 464		
Prêts, autres immobilisations financières	187 392		
TOTAL	31 670 856		
TOTAL GENERAL	31 855 723		356 784

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			171 878	171 878
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.			54 484	54 484
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 452	1 452
Matériel de transport		4 860	97 574	97 574
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	39 526	39 526
Immobilisations corporelles en cours		171 878		
TOTAL		176 738	193 035	193 035
Autres participations		250 252	31 233 212	31 233 212
Prêts, autres immobilisations financières		476	186 916	186 916
TOTAL		250 728	31 420 128	31 420 128
TOTAL GENERAL		427 466	31 785 041	31 785 041

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	41 801	4 551		46 352
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 452			1 452
Matériel de transport	72 338	8 585	4 860	76 062
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 241	3 303	0	36 543
TOTAL	148 830	16 439	4 860	160 409
TOTAL GENERAL	148 830	16 439	4 860	160 409

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	4 551				
Matériel de transport	8 585				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 303				
TOTAL	16 439				
TOTAL GENERAL	16 439				

Titres de participation

Au cours de l'exercice, il n'a pas été acquis de nouvelles participations ni cédées de participations.

La seule variation des titres concernent le complément de prix des titres AGH et AGH ILE DE FRANCE estimé au 31 décembre 2023 et qui n'a été versé que partiellement en 2024.

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	9 739	1 728	3 005		8 462
TOTAL	9 739	1 728	3 005		8 462

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	21 959	5 817	0		27 776
Autres provisions pour risques et charges	348 287		348 287		
TOTAL	370 246	5 817	348 286		27 776

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	532 557		532 557		
TOTAL	532 557		532 557		
TOTAL GENERAL	912 541	7 545	883 848		36 238

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		5 817	348 287		
financières			532 557		
exceptionnelles		1 728	3 005		

La reprise de provision pour charges correspond à la provision constituée en 2023 au titre des actions gratuites à attribuer au 30 juin 2024 sur la base des critères de performance collective de 2023.

Cette provision portait sur les actions gratuites à attribuer aux salariés DUO SERVICES ainsi qu'à ceux des filiales concernés par le plan AGA déterminés au prorata temporis du service rendu.

La reprise de provision pour dépréciation des autres éléments d'actif concerne la provision constituée au 31 décembre 2023 pour dépréciation des actions propres acquises en vue de les attribuer aux salariés de DUO SERVICES et de ses filiales concernés par le plan AGA.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	186 916		186 916
Autres créances clients	1 324 546	1 324 546	
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250	250	
Impôts sur les bénéfices	252 259	252 259	
Taxe sur la valeur ajoutée	32 173	32 173	
Divers état et autres collectivités publiques	8 702	8 702	
Groupe et associés	3 846 871	3 846 871	
Débiteurs divers	140	140	
Charges constatées d'avance	49 282	49 282	
TOTAL	5 702 639	5 515 723	186 916

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 790	2 790		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 650 000	1 250 000	2 400 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	161 148	161 148		
Personnel et comptes rattachés	27 017	27 017		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 233	76 233		
Taxe sur la valeur ajoutée	264 467	264 467		
Autres impôts taxes et assimilés	17 661	17 661		
Groupe et associés	6 566 419	6 566 419		
TOTAL	10 765 736	8 365 736	2 400 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 400 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1 000.0000	23 210			23 210

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 200
Autres créances	8 702
Valeurs mobilières de placement	119 281
Total	129 183

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 790
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 651
Dettes fiscales et sociales	43 238
Total	99 679

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 282
Total	49 282

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas communiquée car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	6
Total	6

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	8 462
Total des accroissements	8 462
Allègements	
Autres :	
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	27 776
Total des allègements	27 776
Déficits reportables	1 542 715

Les déficits reportables mentionnées ci-dessus correspondent aux déficits d'ensemble déterminés en application des règles d'intégration fiscale.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 15

[illegible]

ADD EQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche

75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel - 75017 PARIS



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024



ADD EQUATION
15, rue Mansart
75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT
80, rue Blanche
75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

~*~*~*~

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

~*~*~*~

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS **DUO SERVICES**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des Articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes sociaux de la Société et, en particulier, sur les incidences pour la Société du plan d'attribution d'actions gratuites.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Les informations du rapport de gestion relatives aux délais de paiement mentionnées à l'Article D 441-4 du Code de commerce n'appellent pas d'observation de notre part.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

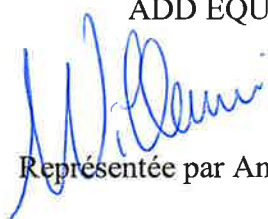
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 22 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

ADD EQUATION

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT



Représentée par Annie WILLEMIN



Représentée par Lionel GUIBERT

SAS DUO SERVICES

-:-:-:-

ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Résumé des comptes annuels)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

-:-:-:-

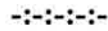
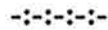
Les capitaux propres hors amortissements dérogatoires à la clôture de l'exercice précédent, avant affectation du résultat, s'élevaient à € 29 188 250,81

Le bénéfice de l'exercice s'élève clos le 31 décembre 2023, soit € 2 090 364,87, a été affecté conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 4 juin 2024, comme suit :

- Réserve légale	€ 104 518,00	104 518,00
- Report à nouveau	<u>1 985 846,87</u>	1 985 846,87
	€ <u>2 090 364,87</u>	<u> </u>

conduisant à des capitaux propres, avant résultat de l'exercice au 31 décembre 2024, de € 31 278 615,68

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 3 398 305,56, conduisant à des capitaux propres, hors amortissements dérogatoires, de € 34 676 921,24

SAS DUO SERVICES**ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024****RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

**RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES
COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.